

VILLE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU

Jeudi 2 octobre 2008

n° 35

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

**OBJET : Châtellerault – Zone Industrielle Nord
Cession d'un terrain à la société ENVIRO'DEVELOPPEMENT**

Mesdames, Messieurs,

La société ENVIRO'DEVELOPPEMENT est locataire de 134 m² de bureaux et de 143 m² d'atelier dans notre hôtel d'entreprises sis rue Joseph Cugnot dans la zone industrielle nord. Elle emploie à ce jour 6 personnes.

Cette société est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de produits associés à l'utilisation de l'eau, conçus avec des matières recyclées. La croissance du secteur de l'environnement et de la gestion de l'eau entraîne un développement de l'activité de cette entreprise. Ainsi, celle-ci souhaite faire l'acquisition d'une parcelle appartenant à la collectivité située à proximité immédiate des locaux qu'elle occupe actuellement afin d'y construire ses ateliers et ses bureaux.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'avis du service France Domaine en date du 25 septembre 2008,

CONSIDERANT qu'il importe de répondre favorablement à cette demande dans le but de favoriser le développement de cette entreprise et la création d'emplois,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1) de céder à la société ENVIRO'DEVELOPPEMENT la parcelle cadastrée section AX n°15 pour une superficie de 3628 m², située zone industrielle nord, moyennant la somme de 36 280€ toutes indemnités comprises, soit un montant de 10€/m²,

2) d'autoriser le maire à signer un compromis de vente avec la société ENVIRO'DEVELOPPEMENT,

3) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé en l'étude de maître Magré, notaire à Châtellerault, aux frais de l'acquéreur.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le _____ n°

Publié en mairie

Le

La 1^{ère} adjointe

Maryse LAVRARD

UNANIMITE



SECTION AX

ZONE INDUSTRIELLE NORD

